

Rapport Annuel 2021



asbl Liège Euregio Meuse-Rhin

Interreg

Euregio Meuse-Rhin
Fonds Européen de Développement Régional



UNION EUROPÉENNE

sommaire

4-5

Avant-propos

Edito

6-9

Focus Inondations

10-11

Rétrospective

12-16

Suivi programme

17-24

Suivi projets

25-29

Liège Euregio Meuse-Rhin
asbl

30-32

Gouvernance

33-38

Rapport de gestion asbl

38-39

Notre avenir

39-45

Comptes annuels

46-47

Rapport d'audit

48-51

Règles
d'évaluation

AVANT-PROPOS



« L'année qui vient de s'écouler a été dense et fut une année charnière pour le Programme Interreg Euregio Meuse-Rhin. »

Les travaux de l'actuelle programmation se sont poursuivis afin de mener à bien les projets en cours et permettre à de nouveaux projets d'encremer émerger. Ainsi, le 8ème appel a permis de soutenir des projets ambitieux en matière d'hydrogène vert et de panneaux photovoltaïques intégrés.

Malheureusement, l'année 2021 aura aussi été marquée par une catastrophe naturelle sans précédent.

Face à une telle catastrophe, les régions partenaires de l'Euregio ont tenu à apporter une réponse collective. Par le biais de la programmation 14-20, la Wallonie et ses partenaires ont pu débloquer 7 millions € pour lancer un appel à projets exceptionnel visant la gestion transfrontalière de l'eau, la gestion des crises et l'aménagement du territoire afin d'atténuer les risques dans le futur.

Parallèlement, les travaux de préparation de la programmation 21-27 se sont poursuivis tout au long de l'année écoulée et ont débouché sur un accord entre les Autorités partenaires. La Wallonie a ainsi pu approuver le 10 mars dernier, le nouveau Programme de coopération.

Les partenaires ont œuvré à ce qu'Interreg Meuse-Rhin 2021-2027 puisse contribuer à la relance, au renforcement des petites et moyennes entreprises, au soutien à l'Innovation et la Recherche, à l'accès à des emplois durables et de qualité, ...

Autant de défis que nos régions transfrontalières devront relever. Soyez assurés de mon souhait de mettre toute mon énergie et mon enthousiasme au service de la Wallonie pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs sur le territoire eurégional.

Emeline PETIT
Présidente

ÉDITO



« Nous avons saisi toute la valeur ajoutée du partenariat transfrontalier. »

2021, une année particulière pour notre programme qui a montré sa faculté d'être très réactif. On pense notamment au lancement d'un appel à projets relatif aux énergies renouvelables faisant écho au « Green Deal » de l'Europe. On pense surtout au dernier Call 9 lancé tout juste après les inondations des 14 et 15 juillet.

Ces inondations d'une violence inouïe ne connaissent pas les frontières et ont révélé une fois de plus toute l'importance d'une coopération forte entre nos régions voisines. Ce Call 9 déployé dans l'urgence a renforcé notre agilité, notre capacité à nous mobiliser et à répondre à des attentes très concrètes du terrain en complémentarité des politiques régionales. Notre rubrique Focus 2021 y est d'ailleurs consacrée.

Savoir d'où l'on vient pour savoir où on va.

2021, c'est aussi un premier bilan des performances Interreg 5 avec des résultats inégalés en termes de leadership et de projets déposés, de partenariats structurants et d'investissements. Grâce à un accompagnement pertinent, nous avons saisi toute la valeur ajoutée du partenariat transfrontalier au fil des générations de programmation.

En 2022, ce sont des perspectives extrêmement motivantes qui nous attendent avec l'approbation des projets du Call 9, la finalisation du programme opérationnel de la nouvelle programmation 2021-2027 et le lancement du premier appel à projets Interreg 6.

En route pour un futur enthousiasmant.

Axel NOEL
Directeur

FOCUS Call 9

INONDATIONS



FOCUS CALL 9 INONDATIONS

« Ces évènements ont révélé une fois de plus que les éléments naturels ne s'arrêtent pas aux frontières. Une coopération efficace est nécessaire pour gérer au mieux de tels évènements afin d'en minimiser l'impact pour la population. Ce focus sur les inondations nous a permis d'être très réactifs auprès des opérateurs de terrain ».

Interview de Cristina JORS, Directrice adjointe asbl Liège Euregio Meuse-Rhin



D'où est venue l'idée de lancer un appel à projets lié aux inondations ?

À la suite des inondations de juillet 2021 et compte tenu de l'urgence d'une protection durable contre celles-ci, traduisant notre volonté d'être une force de proposition, l'antenne régionale de Liège a saisi l'opportunité de proposer un Call 9 dédié aux inondations. Nous avons organisé une réunion préparatoire avec les autres antennes régionales et le programme Interreg Euregio Meuse-Rhin afin d'élaborer une matrice autour de 6 thèmes potentiels : « water management », « emergency Services », « territorial housing », « River dredging, management of invasive vegetations », « policy for reconstruction » et « stimulate the economy/PME ».

Quel rôle a joué l'antenne régionale de Liège dans cet appel à projets « Call 9 Flooding » ?

Nous avons pris contact et rassemblé les opérateurs potentiels wallons (universités, clusters, départements SPW, départements provinciaux et organismes territoriaux). un dialogue permanent a été maintenu avec les différentes parties prenantes. Le planning, les conditions clés et la méthode ont ensuite été définis avec un focus sur les 3 premiers thèmes : « water management », « emergency services » et « territorial housing ».

Comment l'antenne régionale de Liège a-t-elle aidé à la co-construction des projets ?

Trois stakeholders meetings ont eu lieu afin de conseiller et d'orienter les opérateurs dans le montage de leur projet. L'idée était qu'une antenne régionale prenne le lead d'un thème et soit responsable de l'organisation d'un stakeholder meeting avec le soutien des autres antennes régionales. Un séminaire technique en ligne avec tous les partenaires des régions sur le contexte et les conditions de ce Call 9 est prévu le 8 février 2022. Trois projets devraient être déposés pour le 15 mars 2022 avec un budget libéré par le programme Interreg Euregio Meuse-Rhin de 6,9 millions d'euros.

FOCUS CALL 9 INONDATIONS

3 questions à Sylvie MARIQUE, Commissaire spéciale à la Reconstruction

Quelle est la pertinence d'un appel spécifique à projets « inondations » ?

S'il y a bien un sujet qui ne connaît pas de frontière, c'est la gestion de l'eau et par extension celle du risque d'inondation. Vu le défi à relever, il est évident que la coopération transfrontalière prend tout son sens. Des contacts réguliers existaient bien évidemment déjà avec les structures homologues flamandes, néerlandaises et allemandes mais je pense en effet que nous avons tout à gagner à croiser davantage encore nos méthodes comme nos expertises respectives. Il faut aussi souligner l'agilité d'un programme européen comme Interreg Euregio Meuse-Rhin qui a mobilisé rapidement les ressources utiles pour lancer cet appel à projets.

Quel a été le rôle du Commissariat spécial à la reconstruction (CSR) dans la préparation du Call 9 ?

Nous avons joué le rôle de facilitateur, de coordinateur transversal de la réponse régionale aux inondations. Pour ce faire, un dialogue permanent a été instauré avec tous les opérateurs concernés par cette problématique. Plusieurs réunions ont permis de dégager des priorités et de la cohérence. Le premier défi consistait à rassembler les forces tout en évitant les doublons. Une fois les projets approuvés, nous pourrions nous inspirer du travail réalisé et de la valorisation des premiers résultats.

Quels sont les bénéfices à retirer pour la Wallonie ?

Ils sont multiples et complémentaires puisque cet appel à projets visait à la fois la gestion de l'eau, la gestion de crise et l'aménagement du territoire. Nous nous réjouissons de l'implication des partenaires wallons qui sont présents dans les multiples projets. Le SPW, via son centre de crise, intervient en première ligne en qualité de partenaire financier. L'Université de Liège joue également un rôle de premier plan dans les autres projets. Elle veillera à la dissémination des résultats au travers de la coopération étroite que nous avons sur ces 3 thématiques. Ces différentes initiatives sont des catalyseurs qui en appelleront d'autres, ce qui représente l'essence même d'un programme comme Interreg.

CV EXPRESS



S. MARIQUE en bref

- **2021 : Commissaire spéciale à la Reconstruction**
- **2015 : Secrétaire générale du SPW**
- **2008 : Directrice générale du SPW Intérieur et Action sociale**
- **2004 : Cheffe de Cabinet du Ministre des Pouvoirs locaux**
- **Licenciée en Droit (ULiège)**

FOCUS CALL 9 INONDATIONS

01

« EMR Flood Resilience »

- Partenaires wallons : Université de Liège et Province de Liège
- Feder total : 7.294.838,67 EUR
- Thème 1 « Water Management »
- 6 work packages
- Instruments de prévisions météorologiques, actions pour obtenir des informations sur les niveaux d'eau et plateforme unique de données

02

« Marehetak »

- Partenaire wallon : Service Public de Wallonie (SPW)
- Feder total : 7.294.838,67 EUR
- Thème 2 « Emergency » services and public forces »
- 8 work packages
- Amélioration des modèles de prévision, système de gestion de crise eurégional, évaluation des risques transfrontaliers, enquête eurégionale, guide thématique et équipements mobiles

03

« FENICE »

- Chef de file wallon : ULiège
- Partenaire wallon : SPI
- Feder total : 7.294.838,67 EUR
- (rassemblé chez le chef de file du projet)
- Thème 3 « Territorial Housing »
- 3 work packages
- Solutions conçues à l'échelle du bassin versant, réseau transfrontalier, base de connaissance commune, mesures d'adaptation et d'atténuation des inondations, capitalisation des résultats facilitant une préparation durable

- **Budget Feder disponible de 6.9000.000 EUR**
- **3 thématiques visées**
- **Durée de 20 mois maximum des projets**
- **Procédure simplifiée de soumission en une seule étape**
- **3 projets soumis**
- **1 chef de file wallon/liégeois**
- **5 opérateurs wallons**

Call 9 en bref

Rétrospective



Les grandes étapes

JANVIER

- Intercabinets du Call 8 le 08.01.2021
- Working Group Post 2020 le 13.01.2021
- Comité de suivi réunion préparatoire le 13.01.2021
- Comité de sélection du Call 8 le 19.01.2021

FÉVRIER

- Comité de suivi le 03.02.2021
- Working Group Post 2020 le 17.02.2021

MARS

- Début projets Call 6 le 01.03.2021
- Working Groups Post 2020 le 02.03.2021 et le 16.03.2021

AVRIL

- Working Group Post 2020 le 08.04.2021 et le 29.04.2021

MAI

- Working Group Post 2020 le 05.05.2021, le 12.05.2021 et le 16.05.2021
- Journée de l'Europe le 09.05.2021
- Comité de suivi le 26.05.2021

JUIN

- Working Group Post 2020 le 09.06.2021 et le 23.06.2021
- Fin du 5e appel à projets P2P le 22.06.2021

JUILLET

- Inauguration du Ravel Plombières le 02.07.2021
- Working Group Post 2020 le 09.07.2021

AOUT

- Working Group Post 2020 le 25.08.2021

SEPTEMBRE

- Working Group Post 2020 le 15.09.2021 et le 22.09.2021
- Journée européenne de la coopération le 21.09.2021

OCTOBRE

- Working Group Post 2020 le 13.10.2021 et le 20.10.2021

NOVEMBRE

- Working Group Post 2020 le 03.11.2021 et le 17.11.2021
- Réunion préparatoire au comité de suivi le 17.11.2021

DÉCEMBRE

- Working Group Post 2020 le 01.12.2021 et le 15.12.2021
- Comité de suivi le 08.12.2021

Suivi programme



Working Groups Post 2020

Un Groupe de Travail Technique/ « Working Group » (WG) a été mis en place. Celui-ci est constitué de représentants des états membres et des régions partenaires qui siègent au comité de suivi du programme.

Le WG s'est réuni à 21 reprises au cours de l'année 2021. Compte tenu du contexte et des enjeux, un travail de préparation, de participation et de suivi a été effectué à chaque réunion.

A noter une volonté d'attirer plus d'entreprises en qualité de partenaire et de simplifier les procédures et les règles administratives.

Le WG a, entre autres, eu pour but d'aborder les points suivants :

- Méthode de travail ;
- Territoire ;
- Gouvernance et assistance technique ;
- SWOT analyse ;
- Sélection des priorités et des objectifs spécifiques ;
- Indicateurs ;
- Fond micro-projets ;
- Budget.

Regio Star Awards

« RegioStars » est un concours annuel organisé par la DG Regio depuis 2008: les prix « RegioStars » sont devenus le label d'excellence de l'Europe pour les projets financés par l'UE, qui mettent en avant des approches innovantes et inclusives en matière de développement régional.

En 2021, les prix sont axés sur cinq domaines essentiels de la politique régionale de l'Union européenne:

- Une Europe Intelligente: accroître la compétitivité des entreprises locales dans un monde numérique ;
- Une Europe Verte: des communautés écologiques et résilientes en milieu urbain et rural ;
- Une Europe équitable: favoriser l'inclusion et la lutte contre les discriminations ;
- Une Europe urbaine: promouvoir des systèmes alimentaires écologiques, durables et circulaires dans des zones urbaines fonctionnelles ;
- Thème de l'année: renforcer la mobilité verte dans les régions.

Le projet Interreg EMR « TREE » a remporté le 02.12.2021, le prix « Regio Stars » dans la catégorie Europe équitable.

« People to People »

Au sein du projet cadre « People to People » Interreg EMR, l'Euregio Meuse-Rhin soutient des micro-projets par des subventions provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER). Le concept des micro-projets « People to People » a pour but des échanges et rencontres transfrontaliers.

En 2021, le thème pour un projet eurégional était axé sur le domaine de la culture : organisation d'événements culturels (en ce compris les événements ayant trait à la nature et à l'environnement), organisation de spectacles, d'expositions et de visites guidées, activités culturelles et digitales.

Le 5^e appel à projets s'est tenu jusqu'au 22.06.2021.

Journée européenne de la coopération

Le 21.09.2021 se tenait l' « European Cooperation Day 2021 ». En cette journée, les incroyables résultats obtenus lors du travail collaboratif transfrontalier sont célébrés. Pour commémorer cette journée, un voyage virtuel était organisé par le programme avec la visite de certains projets dans l'Euregio Meuse-Rhin.

Au cours ce voyage, la coopération transfrontalière a été explorée ainsi que la démonstration que les différences culturelles et régionales peuvent être enrichissantes dans une collaboration. Les projets « Lives », « EMR Digital Twin Academy », « Wohnmonitor », « Light Vehicle 25 » et « WearIT4COVID » ont ouvert leurs portes et ont permis d'entrer dans leurs quotidiens et leurs réalités de travail.

Journée de l'Europe

La « Journée de l'Europe » est célébrée dans toute l'Union européenne. Organisée le 9 mai de chaque année, cette journée célèbre la paix et l'unité en Europe. Cette date marque l'anniversaire de la déclaration historique de Schuman qui a marqué l'idée d'une nouvelle forme de coopération politique en Europe, qui rendrait impensable la guerre entre les nations européennes.

Habituellement, des événements publics dans toute la zone de programme sont organisés pour célébrer cette date importante. Mais en raison des restrictions COVID qui sont toujours en vigueur, le programme a décidé de créer cette année un quiz pour tester les connaissances sur l'Union européenne, le programme Interreg Euregio Meuse-Rhin et la région.

Inauguration du Ravel

Le 02.07.2021 a été célébrée l'inauguration de deux nouvelles sections du Ravel des lignes 38 et 39 à Plombières qui ont été aménagées par le SPW Mobilité et Infrastructures. Cette date a marqué la fin de cinq années de travaux afin de favoriser la mobilité douce sur les Ravel 38 et 39. Ces travaux ont permis d'aménager et de sécuriser certaines sections du Ravel et de pré-Ravel n'étant pas encore asphaltées afin qu'elles soient accessibles à tous. Certains tronçons manquants ont également été ajoutés. La volonté était de relier Liège à Aachen en toute sécurité et de favoriser le tourisme. Un autre objectif de la Région wallonne est de multiplier par cinq la part modale du vélo d'ici à 2030.

Développement et approbation projets

En cette année de prolongation de la pandémie liée à la crise sanitaire du COVID, les 13 projets du Call 6 ont débuté en mars 2021.

Un appel à projets « Energie » Call 8 a été lancé début juin 2021.

Un webinaire a été organisé à cet effet le 24.06.2021 pour les candidats intéressés.

Le 21.09.2021, deux projets ont été déposés : « EMR Hydrogen Booster » et « EMR Solar Energy Made Regional ».

La phase d'instruction a ensuite débuté après cette date.

Un Intercabinets s'est tenu le 05.11.2021, un « Selection Comitee » le 17.11.2021 et un « Monitoring Committee » le 08.12.2021.

Le 19.10.2021 s'est tenue la première réunion avec le programme concernant un potentiel Call 9 lié aux inondations de juillet 2021 dans l'Euregio Meuse-Rhin.

Plusieurs réunions se sont ensuite succédées avec pour objectif de mener des « stakeholders meetings » thématiques à partir de janvier 2022.

Impact sur le versant wallon

509 institutions de l'Euregio participent au travers de ces 63 projets.

Sur un total de 63 projets mis en œuvre, 58 intègrent un ou plusieurs opérateurs (129) du versant wallon (hors Ost Belgien - Communauté Germanophone).

En valeur relative, cela représente donc 92% de participation wallonne dans les projets acceptés.

Parmi les 63 projets approuvés, 20 sont d'initiative wallonne (32%).

Projets introduits et approuvés

Dans le **Call 1**, 23 projets introduits et 13 approuvés ;

Dans le **Call 2**, 34 projets introduits et 12 approuvés ;

Dans le **Call 3**, 2 projets introduits et 2 approuvés ;

Dans le **Call 4**, 34 projets introduits et 10 approuvés ;

Dans le **Call 5**, 20 projets introduits et 6 approuvés ;

Dans le **Call COVID**, 14 projets introduits et 5 approuvés ;

Dans le **Call 6**, 18 projets introduits et 13 approuvés ;

Dans le **Call 8**, 2 projets introduits et 2 approuvés.

Dans le **Call 9**, 3 projets introduits et sélection en 2022.

CALLS en bref

Axe 1 - Ventilation Feder

INNOVATION

- 18 projets
- 33.000.000 EUR de budget
- 34.826.792 EUR Engagements
- 106% d'engagements

Axe 2 - Ventilation Feder

ECONOMIE

- 11 projets
- 20.000.000 EUR de budget
- 14.655.320 EUR engagements
- 73% d'engagements

Axe 3 - Ventilation Feder

INCLUSION

- 18 projets
- 19.440.250 EUR de budget
- 18.619.471 EUR engagements
- 96% d'engagements

Axe 4 - Ventilation Feder

INTELLIGENCE TERRITORIALE

- 16 projets
- 17.800.000 EUR de budget
- 20.938.936 EUR engagements
- 118% d'engagements

Suivi Projets





CALL 8 ENERGIES - INTRODUCTION

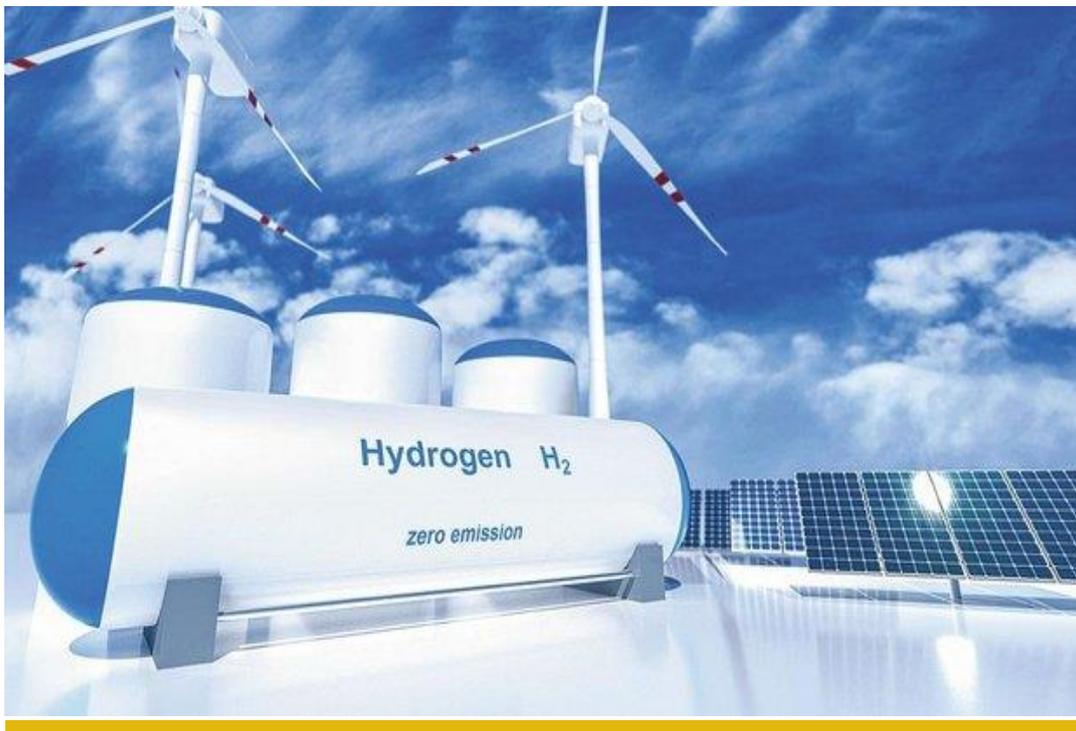
Afin de soutenir des projets énergétiques innovants, le programme Interreg Euregio Meuse-Rhin (EMR) a lancé un appel à projets spécial axé sur l'énergie.

L'appel était spécifiquement dédié à l'augmentation de l'efficacité des ressources des PME.

Pour cet appel, le programme était à la recherche de projets innovants et matures qui peuvent avoir un impact significatif en 18 mois.

Un budget de maximum 5.000.000 EUR (FEDER) a été mis à disposition pour le 2e axe du programme – objectif spécifique 2.2.

2 projets ont été déposés et sélectionnés dans le cadre cet appel à projets : « Hydrogen Booster » et « EMR Solar Energy Made Regional ».



CALL 8 – HYDROGEN BOOSTER

Le projet « Hydrogen Booster » s'inscrit dans le cadre du « Green Deal » européen qui prévoit que l'économie européenne ainsi que la société européenne devront se transformer afin d'assurer que d'ici 2030, les émissions de CO₂ soient réduites de 55% et que d'ici 2050, l'Europe sera la première à devenir une économie climatiquement neutre.

Le projet est mis en place pour rassembler des idées de projets d'hydrogène vert, des innovations, des étudiants, des établissements d'enseignement, des PME, des industriels et des parties intéressées tout au long de la chaîne de valeur.

Les objectifs du projet sont notamment de connecter les parties et les initiatives, d'accélérer l'innovation dans la chaîne de l'hydrogène et la rendre plus durable vers l'hydrogène vert, de réaliser une croissance et des emplois durables.



CALL 8 – SOLAR ENERGY MADE REGIONAL

Le projet « Solar Energy » est la suite du projet INT5 EMR « Rolling Solar », toujours en cours. Il a pour objectif principal d'accélérer la transition énergétique dans l'environnement bâti (BIPV – façades et toits) et infrastructures (IIPV – murs anti-bruits et infrastructures routières) en démontrant la production et l'intégration automatisées de modules photovoltaïques et d'électroniques personnalisés de puissance et en démontrant un déploiement rapide.

Dans ce projet, l'accent est mis sur le processus de conception, en tenant compte de toutes les étapes de production jusqu'à l'intégration finale dans les infrastructures et les éléments de construction, et en tenant compte également de l'installation sur site dans un projet réaliste à grande échelle.



CALL 6 - LANCEMENT

Le 03 février 2021, lors du Monitoring Committee, 13 projets ont été sélectionnés pour le Call 6.

Sur un total de 13 projets, 4 sont d'initiative liégeoise/wallonne. Il s'agit de EMR 202 Skills4You, EMR 153 Digital Twin Academy, EMR 154 EMR WINE et EMR 145 FunForLab.

A noter que, 12 projets intègrent un ou plusieurs opérateurs wallons (hors Ost Belgen - Communauté Germanophone). En valeur relative, cela représente donc 92% de participation wallonne dans les projets introduits.

Certains projets du Call 6 ont bénéficié d'une belle couverture médiatique dans la presse cette année 2021.



CALLS PRÉCÉDENTS

L'antenne régionale de Liège a fait le nécessaire avec WBI pour les cofinancements wallons et l'analyse des aides d'Etat.

L'antenne régionale de Liège vient en aide aux opérateurs en partenariat avec l'autorité de gestion/secrétariat conjoint et les 4 autres antennes régionales.

Elle fait aussi le lien avec WBI, le SPW, les Cabinets de la Wallonie/Fédération Wallonie-Bruxelles.



PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

La procédure est en 2 phases (Call 8 et le Call 9): la première phase est liée au conseil (Advisory phase) avec une possibilité d'introduire une première version du projet. Un premier groupe d'avis eurégional (Advisory Group) examine les dossiers afin d'émettre des recommandations aux coordinateurs de projets pour le dépôt final de leur dossier. A noter que cette première phase est totalement facultative.

Avec la deuxième phase (Selection phase), on entre dans la procédure officielle de sélection : plus aucune modification ne peut être apportée au projet. Un deuxième groupe d'avis eurégional (Selection Committee) émet des recommandations au comité de suivi qui approuve ou refuse le projet.

L'instruction des dossiers s'opère dans un premier temps, sur base d'une ébauche et puis sur base d'un dossier complet.

01 - PROMOTION CALL

Un webinaire a été organisé le 24 juin 2021 pour le Call 8.

02 - REUNIONS BILATERALES

Des réunions bilatérales sont organisées à l'initiative de l'équipe technique Interreg ou des opérateurs. Le but étant de réaliser avec les opérateurs un premier tour d'horizon de la coopération transfrontalière avant de cerner les actions que les opérateurs désirent mener à bien en fonction des opportunités du programme et des conditions de l'appel à projets du moment.

03 - AIDE AU MONTAGE

Comme rappelé dans l'introduction du présent rapport annuel, il appartient aux équipes techniques Interreg d'aider les opérateurs dans leur recherche de partenaires de part et d'autre de la frontière et de leur apporter toute l'assistance nécessaire dans leurs démarches visant à monter un projet. Il s'agit du cœur de métier de l'asbl Liège Euregio Meuse-Rhin.

04 – REUNIONS DES ANTENNES

REGIONALES

Une des forces du programme est la mise en place d'antennes régionales (AR) décentralisées aux côtés de l'autorité de gestion et du secrétariat conjoint. Au cours de cette année 2021, 21 réunions entre antennes régionales ont eu lieu afin de faire le point sur le programme mais également sur les projets, dans leur phase de préparation, sélection et réalisation. La coordination de ces réunions (IPMi) est prise en charge à tour de rôle par chacune des antennes régionales. De nombreux contacts entre équipes techniques ont également lieu de manière quotidienne.

05 - REUNIONS DE COORDINATION

Au cours de l'année 2021, 18 réunions de coordination ont eu lieu avec l'unité centrale (Autorité de gestion/Secrétariat Conjoint) permettant de rassembler tous les organes du programme.

06 - COMAC

En 2021, l'équipe technique a participé à 50 (pré-)comités d'accompagnement.

07 - VISITES SUR SITE

En 2021, 34 visites sur site virtuelles ont permis de faire le point sur les conventions avec la Wallonie et sur la remontée des déclarations auprès du programme et des administrations fonctionnelles. Une liste de contrôle ainsi qu'une méthodologie est développée par l'autorité de gestion du programme, afin d'encadrer ces visites et la remontée des informations.

08 - KICK-OFF

Au cours de cette année 2021, 9 « kick-off meetings » ont été organisées, notamment en marge des réunions des comités d'accompagnement. Ce type d'événement promotionnel rassemble généralement toutes les parties prenantes du projet.

09 - COMITES DE SUIVI - CDS

Le comité de suivi (CDS) traite des points relatifs aux projets mais également au programme. En 2021, il y a eu 3 réunions préparatoires au comité de suivi, 3 comités de suivi et 5 procédures écrites.

10 - FORMATIONS eMS

L'équipe technique a effectué 5 formations à l'attention des opérateurs wallons. Celles-ci se sont déroulées à distance au vu des circonstances liées à la crise sanitaire. Ces formations abordent le catalogue des dépenses éligibles dans son entièreté et prodigue des conseils pratiques pour l'utilisation des dépenses dans le système eMS.

Liège Euregio Meuse-Rhin asbl



VISION



MISSION



VALUES



VISION

La vision décrit ce que l'asbl Liège Euregio Meuse-Rhin souhaite voir advenir dans les années à venir.

Nous voulons que la coopération transfrontalière soit un réflexe, la porte d'entrée privilégiée sur le plan international pour nos écosystèmes wallons.

Grâce à nos projets Interreg, les opérateurs élargissent leur horizon et considèrent l'Euregio Meuse-Rhin comme leur nouvelle zone de chalandise naturelle.

Notre vision sert de puissant levier d'inspiration et à fixer nos objectifs sur le plan opérationnel.



MISSION

Créer ensemble les conditions d'une coopération transfrontalière.

La mission répond à la question : pourquoi on existe ou tout simplement qui sommes-nous ?

Elle énonce ce que l'asbl Liège Euregio Meuse-Rhin fait et sa raison d'être, son ADN.

Ainsi, l'asbl Liège Euregio Meuse-Rhin est l'antenne régionale liégeoise du programme Interreg éponyme.

Elle est mise en place à l'initiative de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'identifier dans une perspective de long terme des initiatives structurantes de coopération transfrontalière.

Notre mission se traduit au quotidien par un accompagnement des chefs de file (lead partners) et des opérateurs dans le montage et le suivi de leur projet Interreg Euregio Meuse-Rhin.



VALUES

Les 4 valeurs qui guident les choix de l'asbl Liège Euregio Meuse-Rhin découlent directement de la spécificité de sa mission. Ce sont des principes directeurs auxquels l'asbl croit et qui impriment sa culture d'entreprise.

COHESION D'EQUIPE

Nous pensons que nul n'est parfait mais l'équipe l'est ! La cohésion de l'équipe se manifeste par une attitude bienveillante, coopérative et solidaire de chaque équipier à l'égard de ses pairs.

OUVERTURE

De l'ouverture, découle un état d'esprit curieux et agile qui nous permet de capter les nouvelles tendances, de les traduire en actions et en nouveaux projets.

COOPERATION

Nous vivons la différence comme une source précieuse d'inspiration permettant de grandir et progresser grâce à l'autre. Ensemble, nous trouvons des solutions créatives à des problèmes communs.

PROFESSIONNALISME

Notre approche vise l'excellence en apportant des solutions à valeur ajoutée dans nos domaines d'expertise.

Key Activities

SENSIBILISATION ET PROMOTION

L'antenne régionale sensibilise et conseille les opérateurs potentiels quant à l'existence du programme et aux possibilités d'intervention. Elle démarche activement les opérateurs pertinents dans les domaines stratégiques du programme et soutient le secrétariat conjoint dans le développement de matériel d'information.

BUSINESS DEVELOPPEMENT

L'antenne régionale a une parfaite compréhension de la stratégie du programme et de son potentiel transfrontalier : vision eurégionale, logique d'intervention et indicateurs à atteindre. Elle a également une connaissance parfaite du tissu socio-économique du territoire, des acteurs clés dans les secteurs visés et des écosystèmes structurants. Elle a enfin une bonne compréhension des enjeux, des défis, des changements et des tendances pour les secteurs visés.

MONTAGE DE PROJETS

Elle soutient et conseille les opérateurs dans le développement de leur idée jusqu'à la recherche de partenaires. Elle fournit aux opérateurs de concert avec l'autorité de gestion et le secrétariat conjoint, les supports relatifs à l'éligibilité des dépenses et aux cofinancements régionaux. Elle aide et conseille les opérateurs dans l'élaboration de la fiche synthétique de leur projet, vérifie la complétude des dossiers, et fait le suivi des recommandations avec les opérateurs en vue du dépôt définitif du projet.

Key Activities

ACCOMPAGNEMENT

Elle réalise le suivi des questions et aide à la résolution de problèmes. Elle participe aux comités de lancement et aux comités d'accompagnement des projets. Elle réalise des visites sur site avec les opérateurs et a un rôle de coordinatrice administrative. Elle participe à des manifestations organisées par les projets sur le territoire concerné et y représente le programme. Elle est l'interface sur le terrain entre l'ensemble des intervenants.

SUIVI PROGRAMME

En lien avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle assure le suivi de la préparation de la future programmation Interreg, elle participe aux groupes de travail ad hoc spécifiques et prépare les processus d'évaluation du programme. Il en est de même pour la préparation et le suivi des comités de suivi du programme.

GESTION ET GOUVERNANCE

La dernière activité concerne le support de l'asbl au niveau de la gestion budgétaire, comptable et financière. Elle exécute aussi la gestion du patrimoine, du système informatique, du personnel, des compétences et des formations. Au point de vue de la gouvernance, elle rédige les rapports d'activités, supervise les travaux des comptes annuels et assure le rôle de secrétariat du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Notre Gouvernance



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la décision intervenue en Gouvernement wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'assemblée générale extraordinaire et le conseil d'administration du 24 juin 2020 et du 19 octobre 2020 ont pris acte des démissionnaires. Les nouvelles nominations du conseil d'administration sont reprises ci-dessous. Les publications au Moniteur belge ont été réalisées et approuvées le 15 septembre 2020 et le 24 novembre 2020.

Le Conseil
d'administration se réunit
au moins une fois par an.

Il se compose de :

PRÉSIDENTE

Emeline PETIT

VICE-PRÉSIDENTE

Sophie BRIZI

ADMINISTRATEURS

Romain DOGNIES

Denis HOUARD

Nicolas VANBOCKESTAL

Pascale DELCOMMINETTE

Christian CARETTE

Alfred OSSEMAN

Aylin COLDU

SUPPLEANT(E)S

Anaïs GOFFINET

Samuel RACANELLI

Nathalie SCHMITT

Thierry VANCAUWENBERG

Sascha PALOTAI

Sabrina CURZI

Michel DELSAUX

Thomas CIALONE

Catherine COLLETTE

OBSERVATRICE : Brigitte DE DEYNE

VERIFICATEUR AUX COMPTES : Dominique VANEMMEN
(suppléant Alain MOLLERS)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conformément à la décision intervenue en Gouvernement wallon le 4 juin 2020 et des nouvelles nominations, les membres de l'assemblée générale qui ont été proposés sont repris ci-dessous.

Les modifications statutaires ont été publiées au Moniteur belge le 24 novembre 2020 : « Le nombre de membres n'est pas limité (Titre III – Article 4) ».

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an.

Elle se compose de :

PRÉSIDENTE
Emeline PETIT

VICE-PRÉSIDENTE
Sophie BRIZI

MEMBRES

Romain DOGNIES
Denis HOUARD
Nicolas VANBOCKESTAL
Pascale DELCOMMINETTE
Christian CARETTE
Alfred OSSEMAN
Aylin COLDU
Julien CORNET
Mélissa AVANZATO

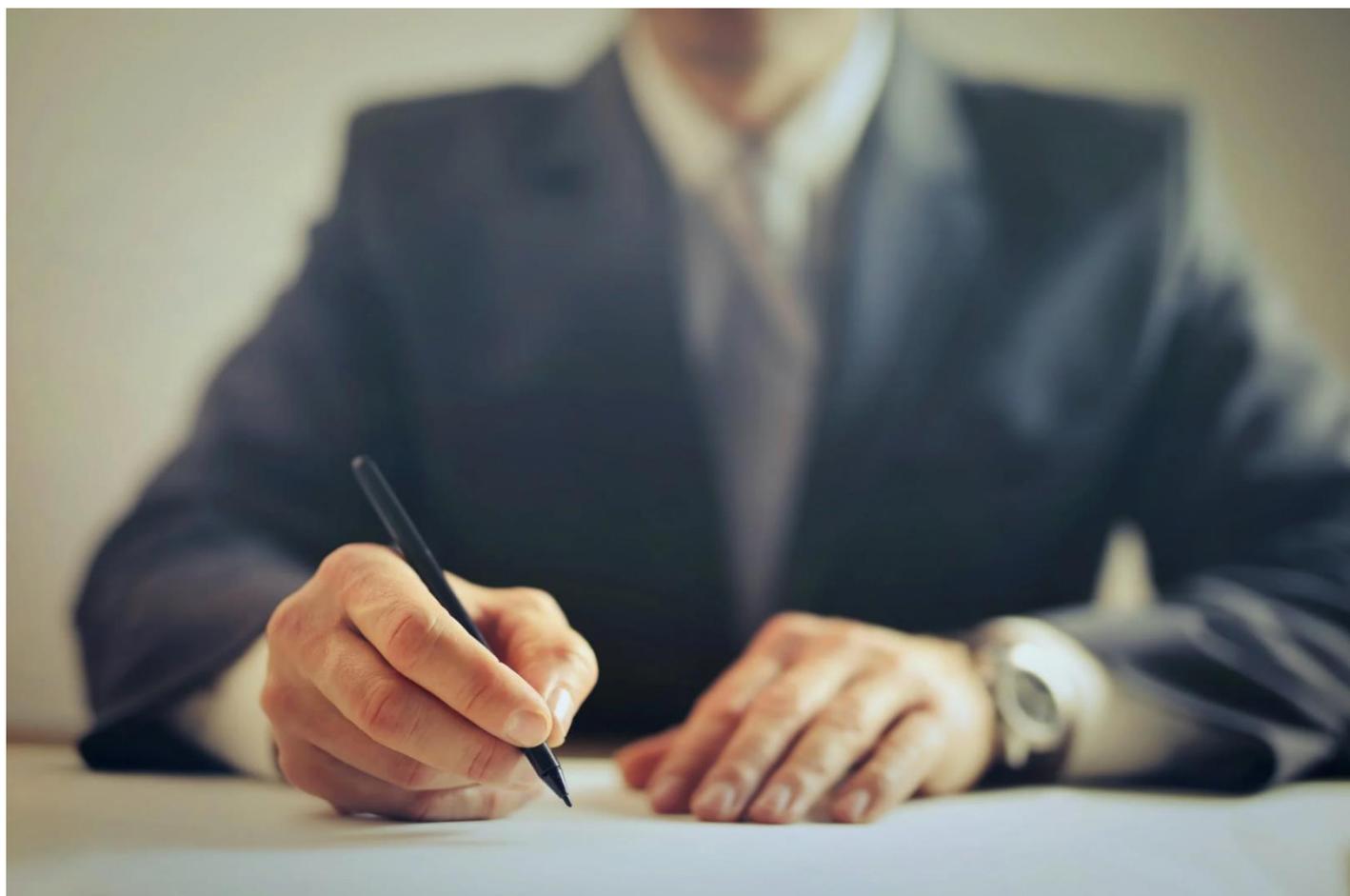
SUPPLEANT(E)S

Anaïs GOFFINET
Samuel RACANELLI
Nathalie SCHMITT
Thierry VANCAUWENBERG
Sascha PALOTAI
Sabrina CURZI
Michel DELSAUX
Thomas CIALONE
Catherine COLLETTE

OBSERVATRICE : Brigitte DE DEYNE

VERIFICATEUR AUX COMPTES :
Dominique VANEMMEN (suppléant
Alain MOLLERS)

Rapport de gestion asbl





RESSOURCES HUMAINES – EQUIPE

Depuis le démarrage du Programme Interreg 5 Euregio Meuse-Rhin, l'ETI (Equipe Technique Interreg) travaille en étroite collaboration avec les différents acteurs, et plus particulièrement, avec l'autorité de gestion, le secrétariat conjoint et les ETI eurégionales. L'ETI vient également en appui des cabinets de tutelle et des services de WBI pour sa fonction d'administration de coordination.

L'asbl se compose de 3 équivalents temps plein (ETP) :

Monsieur Axel NOEL, Directeur : temps plein.

Madame Cristina JORS, Directrice adjointe : temps plein.

Madame Jessica KRIESCHER, Assistante de direction : temps plein.



SIÈGE SOCIAL - DÉMÉNAGEMENT

Pour rappel, depuis sa création en 1997, l'asbl loue ses locaux dans le bâtiment du Vertbois à Liège.

A noter que cette décision de changer de localisation présente une opportunité pour l'asbl : augmenter sa visibilité en se rapprochant de ses opérateurs potentiels et des secteurs visés dans le PO.

Comptes annuels

EXERCICE 2020

Les comptes annuels de l'exercice 2020 ont été clôturés au 31 décembre 2020 et ont été approuvés par le conseil d'administration et par l'assemblée générale en date du 17 mai 2021.

Pour l'exercice 2020, le Vérificateur aux comptes a attesté que les charges s'élevaient à 338.221,67 EUR, les produits à 364.456,00 EUR et le pied de bilan à 563.177,58 EUR.

Le bénéfice reporté s'élève à 26.234,33 EUR et a été affecté dans une réserve disponible pour couvrir l'écart entre les déclarations de créances introduites de manière forfaitaire et les dépenses effectivement engagées sur base d'un décompte réel.

Les comptes approuvés de l'exercice 2020 ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Liège selon les modalités prescrites.

Comptes annuels

EXERCICE 2021

Les comptes annuels audités de l'exercice 2021 sont présentés pour approbation lors du conseil d'administration du 23.05.2022.



Note avenir



Perspective 2022

Le premier trimestre sera consacré à la sélection et à l'approbation des dossiers du Call 9 ainsi qu'au suivi de ces derniers.

Des formations eMS spécifiques seront organisées à l'attention des opérateurs pour les accompagner dans le traitement de leurs déclarations de créances via le système de gestion eMS. Nous travaillerons également de concert avec les structures centrales afin de suivre la remontée des appels de fonds dans les temps impartis via des procédures.

Au cours de cette année 2022, la nouvelle programmation « 2021-2027 » sera lancée.

L'année 2022 sera probablement marquée par la fin du COVID et de ses répercussions pour les projets mais aussi en matière de télétravail.

L'asbl concrétisera le déménagement de l'asbl.

Comptes annuels



BILAN APRÈS RÉPARTITION ACTIF

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	20		
Actifs Immobilisés	21/28	10.101,79	6.629,49
I. Immobilisations incorporelles	21	4.799,91	2.400,32
211100 Logiciels informatiques	21		2.323,20
211109 Amortissements s/ dito	21		(2.323,20)
211200 Sites internet	21	7.199,50	7.199,50
211209 Amortissements s/ dito	21	(7.199,50)	(4.799,18)
II. Immobilisations corporelles	22/27	9.953,05	4.080,43
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		
C. Mobilier et matériel roulant	24	9.953,05	4.080,43
240000 Mobilier et matériel de bureau	24	26.229,89	24.245,61
240009 Amortissements s/ dito	24	(23.401,39)	(22.754,19)
240200 Matériel informatique	24	33.175,11	33.456,99
240209 Amortissements s/ dito	24	(26.050,56)	(30.867,98)
240400 Accessoires matériel roulant	24		722,90
240409 Amortissements s/ dito	24		(722,90)
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
261000 Frais d'aménagement de biens loués	26	15.446,08	15.446,08
261009 Amortissements s/ dito	26	(15.446,08)	(15.446,08)
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
III. Immobilisations financières	28	148,74	148,74
C. Autres immobilisations financières	284/8	148,74	148,74
1. Actions et parts	284		
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	148,74	148,74
288300 Caution location parking	285/8	148,74	148,74
Actifs circulants	29/58	581.489,94	556.548,09
VI. Créances à un an au plus	40/41	180.559,89	339.018,25
A. Créances commerciales	40		271,58
404100 Notes de crédit à recevoir	40		138,00
408000 Fournisseurs débiteurs	40		133,58
B. Autres créances	41	180.559,89	338.746,67
414550 Déclarations de créances à établir	41	180.559,89	338.746,67
VIII. Valeurs disponibles	54/58	394.105,10	212.940,67
550100 BELFIUS 091-0181154-84	54/58	324.097,73	142.868,08
550200 BELFIUS 091-0195556-33	54/58	70.007,37	70.007,37
570000 Caisse - Espèces	54/58		65,22
IX. Comptes de régularisation	490/1	6.824,95	4.589,17
490000 Charges à reporter	490/1	6.824,95	4.589,17
Total de l'actif		591.591,13	563.177,58

BILAN APRÈS RÉPARTITION PASSIF

	CODES	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
CAPITAUX PROPRES	10/15	87.380,32	69.498,47
IV. Réserves	13	87.380,32	69.498,47
C. Réserves immunisées	133	87.380,32	69.498,47
D. Réserves disponibles	133	87.380,32	69.498,47
133100 Réserves pour écart P.fft et C. réelles	133	87.380,32	69.498,47
DETTES	17/49	504.211,41	493.679,11
IX. Dettes à plus d'un an	17	439.972,00	445.972,00
D. Autres dettes	178/9	439.972,00	445.972,00
179440 Avances Interreg V - RW	178/9	439.972,00	445.972,00
X. Dettes à un an au plus	42/48	64.239,41	46.090,31
C. Dettes commerciales	44	11.204,63	5.257,00
1. Fournisseurs	440/4	11.204,63	5.257,00
440000 Fournisseurs	440/4	10.685,17	5.123,42
444000 Factures à recevoir	440/4	519,46	133,58
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	47.034,78	40.833,31
1. Impôts	450/3	5.307,02	4.991,45
453000 Précomptes prof. s/rémunérations	450/3	5.307,02	4.991,45
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	41.727,76	35.841,86
454000 ONSS	454/9	5.662,80	4.372,62
455000 Rémunérations dues	454/9		596,89
456000 Pécule de vacances	454/9	36.064,96	30.872,35
F. Autres dettes	47/48	6.000,00	
489430 Avances Interreg - RW	47/48	6.000,00	
XI. Comptes de régularisation	492/3		1.616,80
492000 Charges à imputer	492/3		1.616,80
TOTAL DU PASSIF		591.591,73	563.177,58

COMPTES DE RÉSULTATS

	Codes	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
I. Ventes et prestations	70/76A	381.976,63	364.455,53
A. Chiffres d'affaires	70		
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	71		
C. Production immobilisée	72	381.206,59	363.716,49
730110 Subsidés FEDER - Interreg V	72	56.384,80	52.896,86
730200 Subsidés CFWB - Interreg V	72	25.000,00	25.000,00
730300 Subsidés RW - Interreg V	72	299.821,92	279.726,83
730400 Subsidés ex. antérieurs (régularisation)	72	(0,13)	6.092,80
D. Autres produits d'exploitation	74	770,04	739,04
745100 Participation chèques repas	74	770,04	739,04
E. Produits d'exploitation non récurrents	76A		
II. Coût des ventes et prestations	60/66A	364.094,62	337.761,89
A. Approvisionnements et marchandises	60		
1. Achats	600/8		
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609		
B. Services et biens divers	61	70.020,05	62.045,47
611111 Loyers local B009	61	2.219,28	2.206,56
611112 Loyers local B010	61	8.477,28	8.350,54
611113 Charges locatives local B009	61	5.211,24	2.529,48
611114 Charges locatives local B010	61	8.042,75	7.806,23
611145 Loyers parking	61	926,64	921,36
611430 Entretien et rép. - mob. /mat. Bur.	61		66,55
611530 Hébergement site internet	61	736,81	374,85
611550 Maintenance / Frais informatique	61	3.220,05	5.927,71
612200 Produits d'entretien	61	154,39	273,63
612220 Petit matériel	61	174,99	448,69
612230 Petit matériel informatique	61	51,89	
612400 Livres, documentation, presse périodique	61	2.513,33	2.470,64
612420 Fournitures de bureau diverses	61	1.906,96	1.001,54
612510 GSM	61	2.049,03	1.777,32
612520 Internet	61	943,77	943,83
612550 Timbres-poste	61	6,71	788,83
612560 Fournitures pharmaceutiques	61	104,27	
613220 Expert-Comptable comptes annuel	61	4.029,36	4.392,33
613240 Contrôles 1 ^{er} niveau et certification	61	7.275,52	7.505,79
613250 Honoraires consult. RH	61		2.008,60
613300 Secrétariats sociaux	61	2.144,60	2.229,82
613330 Gestion SODEXO	61	177,57	459,77
613331 Gestion Monizze	61	244,28	
613500 Assurance incendie et frais généraux	61	202,67	192,89
613520 Assurance installation électrique	61	272,89	270,27
613530 Assurance responsabilité civile	61	1.829,94	373,64
613600 Assurance Voitures	61	2.623,66	2.644,22
615120 Formations	61	8.943,45	222,64
615130 Autres frais (déplacements,	61	601,00	450,00

parking)			
615210 Catalogues et imprimés	61	2.098,14	
615200 Frais de promotion	61	751,41	
615210 Catalogues et imprimés	61	1.045,00	
615220 Participation foires, expo., événements	61	1.063,96	458,00
615250 Autres frais de publicité	61		2.901,58
615310 Insertions au Moniteur et média	61		267,16
616600 Frais de restaurant	61	237,50	711,00
616700 Frais de réception	61	1.307,57	861,23
616800 Cadeaux de fin d'année, fleurs,...	61	228,55	208,77

C. Rémunérations, charges sociales et pensions	62	286.675,19	270.091,45
620201 Rémunération NO A	62	83.012,01	80.010,99
620202 Rémunération JO C	62	75.958,11	73.026,54
620203 Rémunération BR A	62		15.018,05
620204 Rémunérations - KR J	62	40.455,03	20.345,93
620231 Prime de fin d'année NO A	62	3.244,94	3.122,88
620232 Prime de fin d'année JO C	62	3.065,96	2.947,41
620233 Prime de fin d'année BR A	62		879,15
620234 Prime de fin d'année - KR J	62	2.165,14	1.333,97
620281 Frais de déplacements NO A	62	75,33	801,07
620282 Frais de déplacements JO C	62	234,66	900,51
620283 Frais de déplacements BR A	62		10,32
620284 Frais de déplacement KR J	62	5,73	13,80
620291 Pécule de vacances NO A	62	6.332,59	6.164,36
620292 Pécule de vacances JO C	62	5.794,48	5.626,25
620293 Pécule de vacances BR A	62		3.385,67
620294 Pécule de vacances - KR J	62	245,39	3.239,98
621001 Charges ONSS NO A	62	21.896,18	21.070,10
621002 Charges ONSS JO C	62	20.060,12	19.258,62
621003 Charges ONSS BR A	62		3.807,08
621004 Charges ONSS - KR J	62	10.497,68	6.138,84
623000 Assurance-loi, RC & chemin du travail	62	1.950,29	2.061,40
623100 Frais de déplacement	62	274,79	498,97
623200 Service médical, médecine du travail	62	329,99	285,39
623210 Chèque-repas	62	4.474,80	3.861,00
623250 Abonnement social	62	59,36	
623290 Autres frais de personnel	62	1.350,00	560,00
625000 Dotation provision PV	62	36.064,96	30.872,35
625100 Util. / reprise provision PV	62	(30.872,35)	(35.149,18)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles	630	7.399,38	5.624,97
630100 Dot. amort. s/ imm. incorporelles	630	2.400,32	2.399,59
630200 Dot. Amort. s/ imm. corporelles	630	4.999,06	3.225,38
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation	640/8		
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649		
I. Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
III. Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	17.882,01	26.693,64

IV. Produits financiers	75/76B	0,29	0,47
A. Produits financiers récurrents	75	0,29	0,47
1. Produits des immobilisations financières	750		
2. Produits des actifs circulants	751		
3. Autres produits financiers	752/9	0,29	0,47
758200 Différence sur paiements	752/9	0,29	0,47
B. Produits financiers non récurrents	76B		
V. Charges financières	65/66B	0,45	459,78
A. Charges financières récurrentes	65	0,45	459,78
1. Charges des dettes	650		
2. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +,	651		
3. Autres charges financières	652/9	0,45	459,78
658100 Différences de caisse	652/9	0,02	
658200 Différence sur les paiements	652/9	0,42	
659000 Frais bancaires	652/9	0,01	459,78
B. Charges financières non récurrentes	66B		
VI. Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	17.881,85	26.234,33
VII. Prélèvements sur les impôts différés	780		
VIII. Transfert aux impôts différés	680		
IX. Impôts sur le résultat	67/77		
A. Impôts	670/3		
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77		
X. Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	17.881,85	26.234,33
XI. Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
XII. Transfert aux réserves immunisées	689		
XIII. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	17.881,85	26.234,33
A. Bénéfice (Perte) à affecter	9906	17.881,85	26.234,33
1. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	17.881,85	26.234,33
2. Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P		
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. Affectations aux capitaux propres	691/2	17.881,85	26.234,33
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la version légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	17.881,85	26.234,33
692100 Dotations aux autres réserves	6921	17.881,85	26.234,33
040410 Engagement Feder	OUT	119.639,34	176.024,14
040420 Engagement CFWB	OUT	97.762,10	122.762,10
040430 Engagement RW	OUT	138.279,45	438.101,37
041410 Engagement Feder	OUT	(119.639,34)	(176.024,14)
041420 Engagement CFWB	OUT	(97.762,10)	(122.762,10)
041430 Engagement RW	OUT	(138.279,45)	(438.101,37)

BILAN SOCIAL

	CODES	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Au cours de l'exercice 2021				
Nombre de travailleurs				
Temps plein	1001	3	1,0	2
Total équivalents temps plein (ETP)	1003	3	1,0	2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	4.770	1.490	3.280
Total	1013	4.770	1.490	3.280
Frais de personnel				
Temps plein	1021	310.562,10	123.074	187.488,10
Total	1023	310.562,10	123.074	187.488,10
Au cours de l'exercice 2020				
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2,83	1	1,83
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	4.495,10	1558	2.937,40
Frais de personnel	1023	268.988,26	111.600,93	157.387,33
A la date de la clôture de l'exercice 2020				
Nombre de travailleurs	105	2,83		
Contrat à durée indéterminée		2,83		
Par sexe et niveau d'études				
Hommes				
De niveau supérieur non universitaire		0		
De niveau universitaire		1		
Femmes				
De niveau supérieur non universitaire				
De niveau universitaire		1,83		
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction		2		
Assistante de direction/employé(e)s		0,83		
Total des mouvements personnel au cours de l'exercice 2021 - Sortie				
	305	0		0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	0		0
Pension	340	0		0

Rapport d'audit



ASBL Liège -Eurégio-Meuse-Rhin

Examen de la comptabilité exercice 2021

Siège social : Rue du Vertbois 13A, 4000 Liège

Rapport du vérificateur aux comptes

Cette année, conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai vérifié les comptes de l'Asbl Eurégio Meuse-Rhin.

Le contrôle a été opéré par sondage, les écritures sondées correspondent aux pièces justificatives.

Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

Le total des charges s'élève à un montant de 364 095,07 Euros et le total des produits s'élève à un montant de 381 976,92 Euros. L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice de 17 881,85 Euros.

Le total du bilan s'élève à un montant de 591 591,73 Euros

Il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2021, soit un montant de 17 881,85 Euros dans un compte de « Réserves disponibles » pour couvrir l'écart entre les déclarations de créances introduites de manière forfaitaire et les dépenses effectivement engagées sur base d'un décompte réel. La décision du Conseil d'Administration devra être soumise à l'Assemblée générale pour approbation.

En conséquence, j'invite l'Assemblée générale à me donner décharge ainsi qu'aux administrateurs.

Fait à Charleroi le 27/04/2022



Vanemmen Dominique

Règles d'évaluation



Règles générales

Évaluation séparée des composantes du patrimoine : les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auquel ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées.

Prudence, sincérité et bonne foi : la comptabilisation des amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Valeur d'acquisition et valeur nominale : chaque élément de l'actif est évalué à sa valeur d'acquisition.

Plus-value de réévaluation : La plus-value de réévaluation est autorisée si celle-ci donne lieu à une image plus fidèle.

Amortissement et réductions de valeur : il y a lieu de tenir compte des exigences de prudence, sincérité et bonne foi, de l'application individuelle, de la condition essentielle de la continuité en ce qui concerne les amortissements et de l'exigence que les réductions de valeur ne sont plus nécessaires.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels réels qui représentent un droit de nature incorporelle.

L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait à leur valeur d'acquisition. Des amortissements sont appliqués sur celles à durée de vie limitée. Des réductions de valeur sont éventuellement appliquées sur celles à durée de vie illimitée.

Les amortissements cumulés et les réductions de valeur sont déduits des postes de l'actif auxquels ils se rapportent avant leur présentation au bilan. Les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont déterminés comme suit :

- frais de recherche et de développement (à amortir sur 5 ans) ;
- concessions, brevets et licences (à amortir sur 5 ans).

Les immobilisations corporelles d'une durée d'usage limitée sont amorties de sorte que les frais relatifs soient répartis sur la durée d'utilité ou d'usage probable. Le premier amortissement a lieu au cours de l'année d'acquisition. Des actifs ayant une valeur inférieure à 250 EUR sont directement repris dans les charges.

Le conseil d'administration peut opter pour un amortissement supplémentaire ou séparé, dans des cas exceptionnels, en raison de circonstances économiques, techniques ou autres et compte tenu de l'évolution de la législation fiscale.

Immobilisations financières

La valeur d'acquisition est la valeur à prendre en considération dans la comptabilité.

Au cas où l'entité, dans laquelle il existe une participation, perd durablement de sa valeur, la valeur d'acquisition est ramenée à la valeur de marché ou aux fonds propres comptables via des réductions de valeur.

Si la participation a de façon continue plus de valeur que la valeur d'acquisition, l'organe d'administration peut décider d'enregistrer une plus-value (non réalisée).

Créances à plus d'un an

La valeur reprise dans l'inventaire est la valeur nominale. Lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement des créances, des réductions de valeur appropriées seront comptabilisées.

Des réductions de valeur sont également appliquées lorsque la valeur de réalisation présumée des créances est moindre que la valeur nominale en date de clôture de bilan.

La valeur reprise dans l'inventaire est la valeur nominale. Lorsqu'il existe un doute quant au recouvrement des créances, des réductions de valeur appropriées seront comptabilisées.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où la valeur de la créance est plus élevée que l'appréciation actuelle. Les réductions de valeur sont déterminées par créance individuelle.

Des réductions de valeur sont également appliquées sur des créances plus anciennes que 12 mois, s'il existe de l'incertitude quant au paiement.

Placements

Les placements sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les effets ou placements ressortant sous cette rubrique, n'entrent pas en ligne de compte pour une réévaluation éventuelle. Ils sont toutefois soumis à l'application de réductions de valeur au cas où leur valeur est éventuellement moindre que la valeur comptable.

Les intérêts découlant des placements et des liquidités sont repris dans le compte de résultats prorata temporis. Cela signifie que si la date d'échéance ne correspond pas à la date d'inventaire, la partie des intérêts qui n'a pas encore été reçue, mais qui cependant se rapporte à l'exercice clôturé, est reprise en tant que produit acquis (via un compte de régularisation de l'actif).

Les fonds de capitalisation, dans lesquels les intérêts sont capitalisés, sont adaptés pour pouvoir comptabiliser le revenu d'intérêts.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur réelle telle qu'elle apparaît sur les documents (ex : extraits de compte). Comptes de régularisation. L'évaluation est la valeur comptable.

Fonds associatif

-d'une part, du patrimoine de départ au premier jour du premier exercice de l'entrée en vigueur de cet arrêté ;

-d'autre part, des moyens de financement permanent notamment les dons, legs, subsides, aussi bien en espèces qu'en nature, qui sont uniquement destinés à contribuer de façon durable à l'activité de l'association.

Fonds affectés

Ils sont formés à partir du résultat positif obtenu par l'asbl et auquel elle veut donner une destination spécifique.

Résultats reportés

Total des bénéfices ou des pertes qui ne sont pas portés en faveur ou à charge des réserves (Fonds Affectés) lors de l'affectation du résultat et qu'il est néanmoins décidé de conserver dans l'association comme source de financement.

Plus-value de réévaluation

L'association peut réévaluer les immobilisations corporelles, participations et actions qui ressortent sous les immobilisations financières ou certaines immobilisations corporelles lorsque la valeur de ces actifs, déterminée en fonction de leur utilité pour l'association, dépasse de manière sûre et durable leur valeur comptable.

Provisions

Les provisions constituées doivent répondre, selon leur nature, à des pertes clairement définies ou à des charges qui sont probables ou certaines à la date de clôture de bilan, mais dont le montant n'est pas certain. Les provisions ne peuvent servir à faire des corrections de valeur sur les actifs.

Pour le passif, pour les dettes à plus d'un an, l'évaluation se fait à la valeur nette. L'organe d'administration a le droit de décider de s'écarter des règles comptables par rapport au mécanisme de l'escompte sur des créances sans intérêts et des dettes.

Pour les dettes à un an au plus, les charges à supporter, générées durant l'exercice ou les exercices précédents et qui n'ont pas encore d'affectation, mais dont le montant est fixé ou peut être estimé d'une manière précise, sont également mises sous la rubrique : « dettes à un an au plus ». Les dettes originelles à plus d'un an mais venant à échéance durant l'exercice doivent également être reprises sous les « Dettes à un an au plus : A. Dettes à un an au plus. » Toutes les dettes à un an au plus résultant de l'achat de biens et de services sont reprises sous les « Dettes à un an au plus: C. Dettes commerciales. »

Comptes de régularisation

L'évaluation se fait à la valeur comptable.

Sommaire	3
Avant-propos	4
Edito	5
Focus inondations	6
Rencontre avec Cristina JORS	7
3 questions à Sylvie MARIQUE	8
Call 9 inondations	9
Rétrospective	10
Suivi programme	12
Suivi projets	17
Liège Euregio Meuse-Rhin asbl	25
Notre vision	26
Nos missions	26
Nos valeurs	27
Nos 6 activités clés	28
Gouvernance	30
Conseil d'administration	31
Assemblée générale	32
Rapport de gestion asbl	33
Ressources humaines	34
Siège social – Déménagement	35
Comptes annuels	36
Notre avenir	38
Comptes annuels	39
Rapport d'audit	46
Règles d'évaluation	48
Tables des matières	52



ASBL Liège Euregio Meuse-Rhin
Equipe Technique Interreg
Rue du Vertbois 13 A
4000 Liège
04 279 34 06
secretariat@liege-euregio.eu
liege-euregio.eu
BCE: 0462.078.009

Avec le soutien le soutien du Fonds Européen de Développement Régional, la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Union européenne investit dans votre avenir.

